



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Dijon, le 25 MAI 2018

Direction départementale des territoires

Le directeur départemental des territoires

Service de l'eau et des risques

à

Affaire suivie par Christine LEIMBACHER
Tél. : 03.80.29.43.46.- Fax : 03.80.29.42.60.
christine.leimbacher@cote-dor.gouv.fr

Monsieur le Président
syndicat du bassin versant de la Vouge

Objet : Travaux de restauration de la continuité biologique sur la Cents Fonts

P. J. : 2

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, pour information et exécution en ce qui vous concerne, une copie de l'arrêté préfectoral du 25 mai 2018 portant ouverture de l'enquête publique nécessitée par le projet de restauration de la continuité biologique sur la Cent Fonts au droit du moulin Bruet à SAULON-LA-RUE.

L'enquête se déroulera du 13 juin 2018 à 10h30 au 29 juin 2018 à 17h.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté précité, vous voudrez bien procéder à l'affichage de l'avis d'ouverture d'enquête du modèle ci-joint, sur des panneaux pérennes, implantés sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et visibles de la voie publique et ce **au plus tard le 29 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête.**

J'attire votre attention sur cet affichage qui devra être réalisé conformément à l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, les affiches doivent mesurer au moins 42 x 59,4 cm (format A2) et comporter le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations contenues dans l'avis ci-joint, en caractères noirs sur fond jaune. Il vous appartient de justifier de l'accomplissement de cette formalité par tout moyen de preuve.

Par ailleurs, je vous précise que je fais publier cet avis dans deux journaux locaux. Pour permettre les publications dans les délais réglementaires, je vous remercie de bien vouloir vous acquitter des factures correspondantes dès réception.

Enfin, après la clôture de l'enquête, M. Jean-Claude DESLOSSES commissaire-enquêteur, vous convoquera dans la huitaine pour vous communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal et vous invitera à produire, dans un délai de 15 jours, vos observations.

Le directeur départemental des territoires,
Pour le directeur et par délégation,
Le responsable du bureau police de l'eau,


Guillaume BROCQUET



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des territoires

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Travaux de restauration de la continuité biologique de la Cent Fonts au droit du moulin Bruet à Saulon-la-Rue projetés par le SBV

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 25 mai 2018 une enquête publique sera ouverte du **mercredi 13 juin 2018 à 10h30 au vendredi 29 juin 2018 à 17h**, soit 17 jours, sur la commune de SAULON-LA-RUE suite à la demande présentée par le syndicat du bassin versant de la Vouge (SBV) portant sur la déclaration d'intérêt général et la déclaration au titre des articles L211-7 et L214-3 du code de l'environnement, des travaux de restauration de la continuité biologique sur la Cent Fonts au droit du moulin Bruet à SAULON-LA-RUE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment une notice d'incidences, pourra être consulté à la mairie de SAULON-LA-RUE et les observations et propositions pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur support papier ou sur un poste informatique à la direction départementale des territoires (DDT) de la Côte-d'Or, 57 rue de Mulhouse à Dijon bât A bureau 214 du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h à 16h, ou sur le site <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques, environnement, eau, enquêtes publiques), pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations écrites pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête, au commissaire-enquêteur, M. Jean-Claude DESLOGES, enseignant en sciences et techniques industrielles en retraite, à la mairie de SAULON-LA-RUE, ou par courriel à l'adresse suivante : ddt-ser@cote-dor.gouv.fr au plus tard le 29 juin 2018 à 17h.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à M. Edouard LANIER ou à M. Nicolas BOILLIN responsables du projet tél : 03 80 51 83 23.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Côte d'Or (direction départementale des territoires – bureau police de l'eau – 57, rue de Mulhouse 21000 DIJON). Les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête. Celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site <http://www.cote-dor.gouv.fr>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de SAULON-LA-RUE les : mercredi 13 juin 2018 de 10h30 à 12h30, samedi 23 juin 2018 de 9h30 à 11h30, vendredi 29 juin 2018 de 15h à 17h.

Le préfet de la Côte-d'Or est compétent pour prendre l'arrêté portant déclaration d'intérêt général et déclaration ou portant refus des travaux.

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public soit à la mairie de SAULON-LA-RUE, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à DIJON, ou sur le site <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques, environnement, eau, enquêtes publiques).

Pour le préfet et par délégation, le responsable du bureau police de l'eau,

Guillaume BROCQUET